



Association pour la restauration du Château d'Yverdon-les-Bains

STATUTS

Art. 1 CONSTITUTION

Sous la dénomination « ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DU CHÂTEAU D'YVERDON-LES-BAINS », il est constitué, conformément aux présents statuts et aux articles 60 ss du Code civil suisse, une association dont le siège est à Yverdon-les-Bains.

Art. 2 BUT

Son but est d'œuvrer en faveur de la restauration et de la conservation du château d'Yverdon-les-Bains, ses finances étant mises à contribution, en priorité, en faveur de la restauration de l'édifice.

Art. 3 MEMBRES

L'Association se compose de personnes physiques et de personnes morales.
Toute personne physique ayant fait un don d'au moins 500.- (cinq cent francs) est membre à vie.

Art. 4 ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale a pour attribution de contrôler l'activité de l'Association et de fixer le montant des cotisations.
Elle nomme les membres du Comité, deux Vérificateurs et un suppléant pour le contrôle des comptes.
Elle est convoquée par le Comité au moins une fois par année ; elle peut l'être sur la demande de 20 membres.

Art. 5 COMITE

Le Comité est composé de sept membres au moins, élus pour quatre ans et rééligibles.

Il se constitue lui-même.

Il assume l'administration et la représentation de l'Association qui est valablement engagée par la signature collective du Président et d'un autre membre du Comité.

Art. 6 RESSOURCES

La caisse est alimentée par des dons et les cotisations des membres.
Ces ressources servent à couvrir les frais d'activité de l'Association.

Art. 7 DISSOLUTION

En cas de dissolution de l'Association, l'actif sera versé, après règlement des dettes, à la Caisse communale pour être affectée à quelques travaux au profit du château.

Art. 8 ENTREE EN VIGUEUR

Les présents statuts, adoptés en assemblée générale constitutive du 21 septembre 1956 et modifiés par l'assemblée générale du 29 avril 1998 entrent immédiatement en vigueur.

Toute modification à ces statuts doit être ratifiée en assemblée générale par les deux tiers des membres présents.

ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DU
CHÂTEAU D'YVERDON-LES-BAINS

Le Président :

Le Secrétaire :

(Signé Pierre Coigny)

(Signé Martin Schwarz)